

SERVITUDES :—

"	leurs distinctions	500
"	qui dérivent de la situation des lieux :	
"	" écoulement des eaux	501
"	" sources	502
"	" eaux entre riverains	503
"	" bornage entre voisins	504
"	" division et clôtures	505
"	établies par la loi	506
"	" chemins de halage	507
"	entre voisins,	501 à 507, 510
"	mur et fossé mitoyen	511, 512, 525, 528
"	quels murs sont mitoyens	510
"	marques de non mitoyenneté	511
"	mur mitoyen par qui réparé ou rétabli	512, 513
"	comment on s'en sert	514, 519
"	comment on peut l'exhausser, et indemnité	515
"	contrefort, s'il est trop faible	516
"	mitoyenneté dans l'exhaussement, comment	517
"	mitoyenneté de mur, comment s'acquiert	518
"	construction et réfection de mur de séparation dans les villes	520
"	:— <i>Vide</i> MITOYENNETÉ.	
"	se continuent sur mur reconstruit	522
"	relativement aux arbres entre voisins	528 à 530
"	quant au découvert	531
"	quant à la distance et au mode de certaines constructions	532
"	pouvoirs des municipalités à cet égard	531 à 532
"	de vue sur le voisin :— <i>Vide</i> VOISINAGE	533 à 538
"	quant à l'égout des toits	539
"	de passage, en quel cas	540
"	où et comment fournie	541, 542
"	qui en est tenu en certains cas	543
"	quand s'éteignent	544
"	établies par le fait de l'homme, comment	545, 546
"	leurs distinctions, urbaines et rurales	546
"	" continues ou discontinues	547
"	" apparentes ou non apparentes	548
"	n'ont pas lieu sans titre	549
"	ou sans un acte réognitif	550
"	par destination du père de famille, comment	551
"	étendue des servitudes	552
"	droits du créancier de la servitude, ouvrages à faire	553, 554
"	" par lui et à ses frais	554
"	" comment le débiteur peut se décharger des ouvrages relatifs à la servitude et dont il est tenu	555
"	continue nonobstant la division du fonds servant	556
"	obligations du propriétaire du fonds servant	557